|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG‑RTI)** | **logo_F_** |
| **Première réunion – Genève, 9-10 février 2017** |  |
|  |  |
|  | **Document EG-ITRs 1/3-F** |
| **23 janvier 2017** |
| **Original: anglais** |
| Canada |
| EXAMEN DU RÈGLEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES DE 2012 |

Le Canada se félicite de l'occasion qui lui est offerte de contribuer au débat sur l'examen du Règlement des télécommunications internationales (RTI) qui doit être entrepris par le Groupe d'experts (EG-RTI) créé par le Conseil en vertu de sa Résolution 1379.

Conformément à la Résolution 1379 du Conseil, et sur la base des contributions soumises par les Etats Membres, les Membres de Secteur et les Directeurs des Bureaux, le cas échéant, le groupe EG-RTI élaborera un avant-projet de rapport qu'il soumettra au Conseil à sa session de 2017, et présentera un rapport final au Conseil à sa session de 2018. Le Canada croit comprendre que ces rapports refléteront fidèlement et avec exactitude toutes les contributions, vues et interventions que les Etats Membres et les Membres de Secteurs auront soumises aux réunions du groupe EG‑RTI ou exprimées pendant ces réunions. En outre, le Canada croit comprendre que les contributions à l'intention du groupe EG-RTI qui pourraient être soumises par les Directeurs des Bureaux – le cas échéant – résulteront d'un examen approfondi effectué par les Groupes consultatifs des Secteurs concernés, qu'il s'agisse du GCNT, du GCDT ou du GCR, et qu'aucune contribution de commissions d'études ne sera soumise directement au groupe EG-RTI.

Le Canada avait de sérieuses réserves, qui l'ont amené à décider de ne pas signer les Actes finals de la Conférence mondiale des télécommunications internationales de 2012 (CMTI-12), et ne restera lié que par le RTI dans sa version de 1988.

Le Canada était fermement convaincu à cette époque, et continue de l'être à présent, que le déploiement et l'utilisation réussis des services et des applications de télécommunication dans le monde, ainsi qu'en témoignent plusieurs rapports et publications sur les télécommunications internationales, y compris ceux de l'UIT, ne sont pas la conséquence du RTI. Ce qui a permis, et continuera de permettre, le succès du déploiement, de l'adoption et de l'utilisation des télécommunications et des TIC dans un secteur des télécommunications en évolution rapide est la création et l'amélioration de cadres réglementaires propres à encourager la concurrence, les investissements, la transparence, l'esprit d'entreprise et l'innovation. En outre, le Canada est convaincu que les partenariats public-privé (PPP) se sont révélés très efficaces pour concevoir et mettre en oeuvre avec succès des stratégies nationales et régionales de développement des télécommunications et des TIC.

Le Canada se réjouit à la perspective de continuer de travailler avec tous les membres de l'UIT et avec toutes les parties prenantes, en particulier avec les pays en développement et les pays les moins avancés, pour faire en sorte que l'action que nous menons collectivement au sein de l'Union demeure axée sur les infrastructures et la connectivité, et sur le renforcement des capacités et le développement des compétences, afin de réduire la fracture numérique qui subsiste au sein des pays et entre eux.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_